



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

La République doit interdire la promotion du génocide au salon du Bourget !

Question écrite n° 7519

Texte de la question

M. Abdelkader Lahmar alerte M. le ministre des armées sur la présence scandaleuse d'entreprises israéliennes du secteur de l'armement au Salon international de l'aéronautique et de l'espace (SIAE) qui ouvre ses portes le lundi 16 juin 2025. Alors que le génocide en cours à Gaza a déjà fait au minimum 54 000 morts, dont 15 000 enfants ; alors que l'armée israélienne tire à vue depuis plusieurs semaines sur les Gazaouis voulant accéder aux points de distribution d'aide alimentaire ; alors que la marine israélienne a commis un odieux acte de piraterie en arraisonnant le *Madleen* et en arrêtant des compatriotes français dans les eaux internationales, la France va laisser des entreprises dont les armes sont utilisées pour massacrer des civils faire la « promotion » de leurs « produits » en toute impunité. Huit entreprises israéliennes dont certaines revendiquent publiquement l'utilisation de leur matériel à Gaza, dont des drones et des missiles, vont pouvoir exposer librement, nouer des contacts et gagner des contrats sur le sol français. Une délégation du ministère israélien de la défense va pouvoir visiter le salon à la recherche de « bonnes affaires » et de produits « efficaces » pour son action criminelle. La France autorise donc que le financement et l'équipement du génocide actuel soient en partie négociés sur son sol. C'est intolérable et le Gouvernement s'en lave les mains. En effet, par sa décision du mardi 10 juin 2025, le tribunal judiciaire de Bobigny considère que le filtrage des exposants au salon du Bourget est un acte de gouvernement et ne prend donc aucune mesure d'interdiction d'exposition. C'est donc au Gouvernement d'agir s'il veut sortir de son « soutien inconditionnel » aux actes meurtriers du Gouvernement d'extrême-droite de Benjamin Netanyahu et montrer qu'il prend au sérieux les engagements internationaux de la République en matière de respect des droits humains. Le Gouvernement va-t-il expulser les sociétés israéliennes participant au génocide d'ici la fin du salon, le 22 juin 2025? Il lui demande s'il va prendre des dispositions pour qu'une telle situation ne puisse plus se reproduire à l'avenir en s'engageant à interdire la promotion, sur le territoire national, d'entreprises complices de crimes contre l'humanité.

Données clés

Auteur : [M. Abdelkader Lahmar](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7519

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2025](#), page 5024